



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 3

Date d'affichage de la convocation : 12.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le douze mars deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Cathie PETRI – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Laurent GUILLO – Armand RUPP – Laurent BAYART – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Elisabeth DEISS – Jean-Claude WORRINGEN – Valérie GUERALT - Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL – Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Désirée HUBER – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Nicolas SCHMITT donne procuration de vote à Monsieur Serge KURT

Madame Nathalie MAUVIEUX donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI

Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 21 mars 2024

Publié sur le site internet de la commune le 21 mars 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



5. Compte administratif 2023 et affectation du résultat

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 24

Conseillers
absents : 3
dont 3 avec procuration

Conformément aux articles L2121-31 et L 2121-14 du CGCT, sous la présidence de Madame Annick MARTZ-KOERNER, le Conseil Municipal, après examen et analyse financière du Compte Administratif, sur avis de la Commission des Finances réunie le 20 février 2024, Mme le Maire ayant quitté la salle au moment du vote,

- DECIDE d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2023 comme suit :

	Résultat à la clôture de 2022 (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Réalisations de l'exercice (3)	Résultat de clôture 2023 (1)-(2)+(3)	Restes à réaliser 2024 (4)	Résultat Cumulé (1)-(2)+(3)+(4)
Investissement	-773.700,62		-2.371.637,92	-3.145.338,54	290.029,75 (*)	- 2.855.308,79
Fonctionnement	4.492.222,71	1.078.167,38	769.494,09	4.183.549,42		
TOTAL	3.718.522,09	1.078.167,38	-1.602.143,83	1.038.210,88		

(*) Restes à réaliser 2024 : R = 467.264,00 € - D = 177.234,25 €

- Le solde des restes à réaliser (*investissement*) à reporter en 2024 s'élevant à : + **290.029,75 €**
- Le Résultat de clôture (*investissement*) au 31/12/23 s'élevant à : - **3.145.338,54 €**
- Le besoin de financement (*investissement*) s'élèvera au 01/01/24 à : **2.855.308,79 €**

- DECIDE d'affecter un montant de **2.855.308,79 €** en couverture des besoins de financement en section d'investissement pour l'exercice 2024 (*article 1068*).

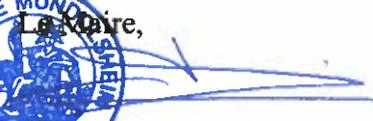
ADOpte A LA MAJORITE DES VOIX

Par 23 Voix pour

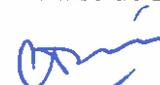
Béatrice BULOu ayant quitté la salle au moment du vote

3 Contre : Henri BECKER – Grégory RICHERT (procuration de vote) – Lydie MOUGEL

Mundolsheim, le 20 mars 2024

Le Maire,

 Béatrice BULOu

Le secrétaire de séance,


 Cathie PETRI